

Délibération DEL-CC-2025-237

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 DECEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (52) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, André BOISSONNOT, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (9) : Marie JARRY pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Bernard CARTIER pouvoir à Claudine GRELLIER, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Jean-François MOREAU pouvoir à Bérangère BAZANTAY, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN

Absents (23) : Marie JARRY, Gilles PETRAUD, Cécile VRIGNAUD, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Stéphane NIORT, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

Date de convocation : 10-12-2025

Secrétaire de séance : Jérôme BARON

DECHETS

Vente de biens : tarifs 2026

Vu l'art. L5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption des tarifs ;
Vu la délibération DEL-CC-2024-224 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais du 17 décembre 2024 fixant les tarifs de vente de biens à compter du 1^{er} janvier 2025.

La communauté d'agglomération propose aux usagers du territoire des biens d'équipement à l'achat.

Elle met également à disposition gratuitement du matériel pour les éco-manifestations.

En cas de perte, elle refait à neuf les biens à l'organisateur de la manifestation.

Le conseil est invité à appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Vente de biens (TVA 20%)	Tarifs à compter du 1er janvier 2026 € TTC
Brass-compost : outil mélangeur	27,00 € TTC/unité
Gobelets lavables en prêt pour éco-manifestations (à facturer en cas de perte ou de vol)	1,00 € TTC/unité
Vaisselle réutilisable	4,00 € TTC/unité
Composteurs 400 litres	50,00 € TTC/unité
Composteurs 600 litres	70,00 € TTC/unité
Bioseau	3,00 € TTC/unité
Carte magnétique déchetterie ou conteneurs d'ordures ménagères (seconde carte)	10,00 € TTC/unité
Bacs (endommagés à remplacer)	
120 litres	34,00 € TTC/unité
180 litres	42,00 € TTC/unité
240 litres	48,00 € TTC/unité
360 litres	74,00 € TTC/unité
660 litres	152,00 € TTC/unité
770 litres	166,00 € TTC/unité
Panneaux métalliques avec consignes de tri	157,00 € TTC/unité
Pieds métalliques supports de panneaux	30,00 € TTC/unité
Flamme (toile + support + sac)	146,00 € TTC/unité
Flamme (toile seule)	95,00 € TTC/unité
Flamme (support seul)	51,00 € TTC/unité
Base métallique de la flamme	55,00 € TTC/unité
Support de sacs de biodéchets	300,00 € TTC/unité
Peson pour les familles du défi Zéro déchet (à facturer en cas de perte ou de vol)	24,00 € TTC/unité

Le conseil communautaire est invité à :

- **approuver les tarifs ci-dessus à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les biens mis à disposition des usagers en cas de perte ou de vol ;**
- **imputer les recettes correspondantes au budget annexe « Collecte et traitement des déchets » SPA Chapitre 70).**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **1 9 DEC. 2025**

Notifié ou publié le **1 9 DEC. 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

